
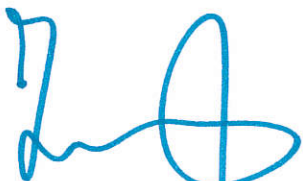




<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018</p> <p>N° 68 / 2018</p>																												
<p>En exercice : 30</p> <p>Présents : 17</p> <p>Absents : 13</p> <p>Procuration : 1</p> <p>Votants : 18</p>	<p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU, Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI, Mariame BACO OUSSENI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILIH, Fonte IBRAHIM, Thomas INOUSSA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Angatahi MELA, Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.</p>	<p><u>Étaient absents :</u></p> <p>Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Salami ASSANI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Elline HEDJA, Hanima IBRAHIMA, Abdoullatuf MADI, Soidridine MADI, Hidahya MAHAFIDHOU, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.</p>																											
<p>Pour : 18</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p> <p>Objet :</p> <p>Aménagement de l'accès à la MSAP de Kani-Kéli : Autorisation de programme et d'engagement pluriannuel</p>	<p><i>Procurations : Hanima IBRAHIMA pour Ismaila MDEREMANE SAHEVA</i></p> <p><i>L'an deux mille dix-huit, le 14 du mois de septembre, le conseil communautaire s'est réuni à l'ancienne mairie de Bandrélé sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 8 septembre 2018 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA.</i></p> <p><i>Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAID a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>																												
<p>NOTA :</p> <p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 26/09/2018</p> <p>Le Président, Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p>  	<p>Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;</p> <p>Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011</p> <p>Vu les statuts de la Communauté de Communes du Sud</p> <p>Vu la délibération CCSud n°60/2018 du 1^{er} juillet 2018</p> <p>Vu l'Arrêté du Préfet de Mayotte N°2018-SG-773 du 14 Août 2018</p> <p>Vu l'Article L2311-3 du Code Général de Collectivités territoriales.</p> <p>Considérant le projet d'aménagement des espaces extérieurs de la Maison des Services au Public de Kani-Kéli</p> <p>Le Président expose que le 14 août 2018, le Préfet de Mayotte a attribué une Dotation de Soutien à l'Investissement Local à la Communauté de Communes du Sud pour le projet d'aménagement extérieur de la MSAP de Kani-Kéli. Au stade actuel du projet, le plan de financement pour la réalisation de ces aménagements est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="478 1232 1516 1366"> <thead> <tr> <th>Opération</th> <th>Coût de l'opération</th> <th>DSIL</th> <th>FCTVA</th> <th>Fond Propre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagement de l'accès extérieur à la MSAP de Kani-Kéli</td> <td>155 460,09</td> <td>107 630,28</td> <td>25 501,67</td> <td>22 328,14</td> </tr> <tr> <td>Taux</td> <td>100,00%</td> <td>69,23%</td> <td>16,40%</td> <td>14,36%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une demande de devis a été faite auprès du maître d'œuvre ATEC / ARCH'ADAPT d'ores-et-déjà chargé de la réalisation de la MSAP de Kani-Kéli. La mission de maîtrise d'œuvre coûterait ainsi 8 525 euros. Elle permettra de mieux chiffrer les travaux à réaliser. La consultation pour ces travaux permettra d'acter du montant définitif de l'opération et de lancer sa réalisation. Pour cela, dans un premier temps, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le programme et l'engagement de l'opération citée comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="478 1523 1388 1646"> <thead> <tr> <th>Opération</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagement de l'accès extérieur à la MSAP de Kani-Kéli</td> <td>77 730</td> <td>77 730</td> <td>155 460</td> </tr> <tr> <td>Taux</td> <td>50,00%</td> <td>50,00%</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,</p> <p>Le Conseil Communautaire à l'unanimité</p> <p>Décide :</p> <p>D'autoriser le programme tel que présenté dans le tableau ci-dessus.</p> <p>D'autoriser l'engagement de l'opération tel que présenté dans le tableau ci-dessus</p> <p>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</p> <p>Fait à Bandrélé, le 26 Septembre 2018</p> <p>Le Président</p>  <p>Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p> 		Opération	Coût de l'opération	DSIL	FCTVA	Fond Propre	Aménagement de l'accès extérieur à la MSAP de Kani-Kéli	155 460,09	107 630,28	25 501,67	22 328,14	Taux	100,00%	69,23%	16,40%	14,36%	Opération	2018	2019	TOTAL	Aménagement de l'accès extérieur à la MSAP de Kani-Kéli	77 730	77 730	155 460	Taux	50,00%	50,00%	100,00%
Opération	Coût de l'opération	DSIL	FCTVA	Fond Propre																									
Aménagement de l'accès extérieur à la MSAP de Kani-Kéli	155 460,09	107 630,28	25 501,67	22 328,14																									
Taux	100,00%	69,23%	16,40%	14,36%																									
Opération	2018	2019	TOTAL																										
Aménagement de l'accès extérieur à la MSAP de Kani-Kéli	77 730	77 730	155 460																										
Taux	50,00%	50,00%	100,00%																										